



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du 11 février 2021**

L'an deux mille vingt et un le 11 février à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Pont Péan dans la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT

Etaient présents : Madame Sandrine Rol, Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, Jean RONSIN, Teddy REGNIER, Jean-Claude BELINE, Bernard LOUAPRE, Georges DUMAS, Joël SIELLER (suppléant de M. PITRE)

Pouvoir : de Madame BOUKHENOUGA à Monsieur DEMOLDER, de Monsieur HERVIOU à Monsieur RONSIN, de Monsieur RICHEUX à Monsieur DUMAS

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Flavie BOUKHENOUGA, Marie-Edith MACE, Messieurs Marc HERVE, Jean Francis RICHEUX, Rémi PITRE, Guillaume PERRIN, Philippe BONNIN, Nicolas BELLOIR, Patrick HERVIOU, Jean-Pierre MARTIN

Assistaient également : Monsieur Jean-Jacques LEON (Payeur Départemental), Monsieur Antoine DECONCHY et Madame Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Monsieur MICHEL DEMOLDER

Nombre de Membres du Comité présents : 9

Nombre de Membres du Comité votants : 12

Date de la convocation : le 2 février 2021

ADMINISTRATION GENERALE

N°21/02-06 Compte Administratif 2020

Comité syndical du 11 février 2021

N°21/02-06 Compte Administratif 2020

Rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du 3 mars 2020 adoptant le budget primitif,

Vu la décision modificative prise par le Comité Syndical réuni le 19/11/2020

Vu la délibération n°21/0-07 du comité syndical, portant sur l'adoption du compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental pour l'exercice 2020 ;

Considérant que le comité syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année 2021 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président ;

Considérant que, pour ce faire, Monsieur le Président ne pouvant présider, le comité syndical a procédé à la désignation de Monsieur Michel DEMOLDER vice-président ;

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat Reporté	Solde d'exécution
Section d'exploitation	7 481 318,02	10 101 350,95	21 578 614,59	24 198 647,52
Section d'investissement	138 494,57	150 094,34	- 83 994,80	- 72 395,03
Total Cumulé	7 619 812,59	10 251 445,29	21 496 619,79	24 126 252,49

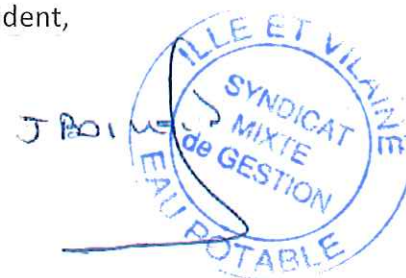
Le compte administratif affiche les résultats de clôture suivants :

Investissement	- 72 395,03€
Fonctionnement	+24 198 647,52€
Total	24 126 252,49€

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 11 février 2021

Le Président,



Joseph BOIVENT